

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 06.12.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 12 décembre 2024 a été transmis le 6 décembre 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2024

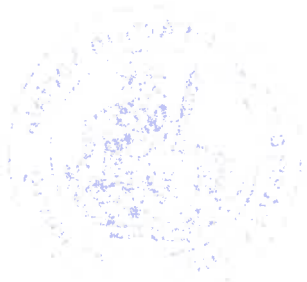
**Le Président,**  
Renaud BERETTI

**Le Secrétaire de Séance**  
Christian MOUNIER



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241212-DELIB98-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241212-DELIB98-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

## DÉLIBÉRATION

N° : 19 Année : 2024

Exécutoire le : 10 DEC. 2024

Publiée/notifiée le : 10 DEC. 2024

Visée le : 10 DEC. 2024

### RESSOURCES HUMAINES

#### Modification du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente la modification suivante.

#### Création de postes dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2025 :

Les articles L 413-1 à L. 413-7 du code général de la Fonction Publique sont venus préciser les conditions dans lesquelles, dans la fonction publique, l'autorité compétente peut édicter des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Ainsi, afin de pouvoir procéder aux nominations, il convient de procéder aux créations de postes nécessaires aux nominations.

A compter du 1er janvier 2025, les modifications suivantes sont apportées au tableau des effectifs, afin de pouvoir nommer les agents inscrits sur les tableaux d'avancements de grade au titre de 2025 :

- Filière médico-sociale :
  - Création de 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Création de 1 poste de psychologue hors classe
  - Création de 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe
  - Création de 2 postes d'aide-soignant de classe supérieur
  - Création de 7 postes d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - Création de 2 postes d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Création de 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Il est rappelé que les postes sur les anciens grades seront supprimés dès la nomination des agents sur le grade d'avancement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2025.

*VU les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois permanents du CIAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2024,

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le secrétaire de séance,  
Christian MOURET

Agenda de réception en préfecture  
N° : 303428-20241212-DEL15116-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241212-DELIB116-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

**Acte à classer****DELIB116**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-12-16T11-41-40.06 ( MI257792521 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20241212-DELIB116-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Modification du tableau des emplois permanents au 1er janvier 2025

**Date de décision :** 12/12/2024



---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Créations et transformations d'emplois

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**


---

**Acte :** 19 **Multicanal :** Non  
DELIB Modification emplois perma...
**Pièces jointes :**
[Page de garde CA  
12122024.PDF](#)
**Type PJ :** 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)


---

 Classer

Annuler

**Préparé**

Date 16/12/24 à 11:41

 Par **BORRELY DUBINI Muriel**
**Transmis**

Date 16/12/24 à 11:41

 Par **BORRELY DUBINI Muriel**
**Accusé de réception**

Date 16/12/24 à 11:48